



COMMISSION DE
L'OCEAN INDIEN



RÉSEAU SEGA
ONE HEALTH
L'initiative 'Une seule santé'
de l'océan Indien

Projet de déclaration sur la sécurité sanitaire dans la zone COI

Date : Septembre 2023

Nous, ministres en charge de la Santé et de l'Élevage et représentants des pays membres de la Commission de l'océan Indien réunis à la Conférence ministérielle sur la sécurité sanitaire dans la zone COI, tenue à Balaclava, Maurice, du 12 au 14 septembre 2023,

Considérant l'Accord général de coopération entre les États membres de la COI, dit « Accord de Victoria » signé le 10 janvier 1984 ;

Rappelant la « Déclaration sur le renforcement de la surveillance épidémiologique, de l'alerte précoce et de la riposte aux épidémies dans les États membres de l'océan Indien » adoptée lors de la réunion des ministres de la Santé des États membres de la COI à Saint-Denis de La Réunion le 30 octobre 2006 ;

Considérant la création du Réseau de Surveillance Épidémiologique et de Gestion des Alertes (Réseau SEGA) en 2009 et les activités menées en collaboration avec les services nationaux compétents en la matière ;

Appréciant l'engagement des États membres à la pérennisation du réseau SEGA - One Health à travers la signature d'une Charte le 01 mars 2017 lors du 31^{ème} Conseil des ministres de la COI, institutionnalisant le réseau SEGA - One Health ;

Considérant les dispositions de la Charte du réseau SEGA - One Health, et notamment son article 8 portant sur les conventions de coopération et son article 9 sur les financements ;

Accueillant la décision 7 du 34^{ème} Conseil des ministres de la COI qui a validé le principe de création d'un Fonds SEGA - One Health en vue de sa pérennisation ;

Tenant compte de la Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI du 3 août 2019, notamment dans le paragraphe 11 portant sur la nécessité de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du processus d'évolution institutionnelle et fonctionnelle de la COI ainsi qu'à sa professionnalisation, notamment à travers un financement pérenne, autonome et suffisant ;

Félicitant l'agrément des instances de la COI ayant trait à l'ouverture d'un compte géré au bénéfice du réseau SEGA - One Health, en conformité aux dispositions du règlement financier ;

Convenons, par la présente Déclaration, de la nécessité de la création du Fonds SEGA - One Health, comme mécanisme financier pour la pérennisation du réseau SEGA - One Health ;

Validons le Projet de Statuts (Annexe 1) dudit Fonds SEGA - One Health, et recommandons sa validation finale par les instances de la COI ;

Prenons acte du budget de base du Fonds SEGA - One Health, estimé à 300000 (trois cent mille) euros par an, correspondant au fonctionnement de l'Unité de Coordination et des réunions des organes du réseau SEGA - One Health et du Fonds ;

Acceptons que ce budget de base du Fonds SEGA - One Health sera revu au plus tard tous les trois ans ;

Prenons acte que le recrutement de l'équipe commence dès que les moyens du Fonds le permettent et de fonctionner par pallier avant d'atteindre la totalité des fonds requis ;

Confirmons l'engagement des États membres, à travers les ministères concernés, à une contribution annuelle à ce Fonds SEGA - One Health, tenant compte du budget de base, et à faciliter l'opérationnalisation de ce Fonds à partir du 2^{ème} trimestre 2024 ;

Affirmons notre engagement à l'implémentation de la Stratégie régionale de sécurité sanitaire (Annexe 2) qui définit les priorités des États membres dans le secteur santé et rentrant dans les mandats de la COI pour une meilleure sécurisation sanitaire dans le Sud-Ouest de l'océan Indien. Cette stratégie sera revue tous les cinq ans ;

Validons la nouvelle dénomination de l'Unité de Veille Sanitaire, chargée de la coordination du réseau SEGA - One Health et du Fonds SEGA - One Health, en *Centre for Disease Control and Prevention – One Health of the Indian Ocean (CDC-OH-IO)* ; afin de mieux couvrir l'étendue des missions qui lui sont confiées ;

Validons le principe d'amendements de la Charte du réseau SEGA - One Health, notamment pour ajouter un Conseil scientifique parmi ses organes et pour la mettre à jour par rapport à la mise en place du Fonds SEGA - One Health. Les projets d'amendement seront préparés lors du Comité de pilotage du réseau SEGA - One Health et soumis aux prochaines réunions des instances de la COI pour leur adoption ;

Remercions les partenaires techniques et financiers, en particulier l'Agence française de développement et l'Union européenne pour leur soutien à la COI dans la mise en œuvre d'une coopération régionale diversifiée en faveur de la sécurité sanitaire en Indianocéanie, et les encourageons à poursuivre cet accompagnement pour atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie régionale de sécurité sanitaire ;

Encourageons la COI, à travers le réseau SEGA-One Health, à consolider, approfondir et étendre ses partenariats afin de couvrir tous les domaines prioritaires définis dans la Stratégie régionale de sécurité sanitaire ;

Invitons

- a) Tous les partenaires de développement concernés, à s'associer et à contribuer au partenariat régional destiné à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie régionale de sécurité sanitaire ;
- b) Les organismes de coopération pour le développement, à renforcer l'efficacité de leurs plans et programmes relatifs aux domaines connexes d'aide au développement, conformément aux stratégies / priorités régionales et nationales, notamment pour la santé des populations humaines, animales et pour l'environnement ;
- c) Les agences et institutions bilatérales et multilatérales de développement, banques et d'autres institutions financières telles que le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, à mettre leurs ressources techniques et financières au service de l'amélioration de la santé régionale ;
- d) Le système des Nations unies, notamment ses programmes, fonds et institutions spécialisées, à soutenir ce dispositif régional et ses composantes nationales dans la préparation et la réponse aux événements impactant la santé ;
- e) Les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, à soutenir cette approche régionale ainsi que les gouvernements et notamment à veiller constamment à répondre aux aspirations et aux besoins de tous, y compris ceux des populations vulnérables et/ou marginalisées ;
- f) Le secteur privé, à promouvoir l'innovation et à favoriser la constitution de partenariats public-privé dans le domaine de la santé ;

g) Les institutions universitaires et de recherche et les sociétés professionnelles à recenser, développer et diffuser les meilleures pratiques, l'innovation et les ressources techniques pour contribuer à cette sécurisation sanitaire de l'océan Indien ;

Félicitons la Présidence mauricienne en exercice de la COI, le Secrétariat général et l'Unité de veille sanitaire pour avoir organisé la Conférence ministérielle sur la sécurité sanitaire en Indianocéanie le 14 septembre 2023 à Balaclava (Maurice) en engageant l'ensemble des parties prenantes des États membres et ouvrant la voie à une action collective renforcée pour la santé, et remercions le Gouvernement de la République de Maurice pour l'accueil chaleureux des délégués à cette conférence.

SIGNATURES

Pour l'Union des Comores,

Mme Loub-Yakouti Attoumane,
Ministre
Ministère de la Santé de la Solidarité, de la
Protection Sociale et de la Promotion du genre
Par délégation, Dr Aboubacar Said Anli
Secrétaire général

M. Houmed M'saïdé
Ministre et Porte-parole du Gouvernement
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de
l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat
Par délégation, M. Ahamada Djoubeire
Secrétaire général adjoint

Pour la France,

M. Jean-Claude Brunet,
Ambassadeur, Délégué à la coopération régionale dans
la zone de l'océan Indien
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Pour Madagascar,

Prof. Randriamanantany Zely Arivelo,
Ministre
Ministère de la Santé publique

Dr. Raymond
Vice-ministre en charge de l'Élevage
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

Pour Maurice,

Dr Kailesh Kumar Singh Jagutpal
Ministre
Ministère de la Santé et du Bien-être

Hon. Teeruthraj HURDOYALM
Ministre
Ministère de l'Agro-industrie et de la Sécurité
alimentaire

Pour les Seychelles,

Mme Peggy Vidot
Ministre
Ministère de la Santé

M. Flavien Joubert
Ministre
Ministère de l'Agriculture, du Changement
climatique et de l'Environnement
Par délégation, M. Selwin Nancy Keven
Secrétaire principal

